

## Approvisionnement des matières

Dernière mise à jour : 27/12/2024

Fast Retailing France détenant les marques COMPTOIR DES COTONNIERS et PRINCESSE TAM TAM et appartenant au groupe FAST RETAILING, met en œuvre une politique d'approvisionnement visant à réduire continuellement les risques environnementaux et met en place des chaînes d'approvisionnement qui respectent les droits humains et le bien-être animal.

### **Politique d'approvisionnement en matières premières**

Fast Retailing France adapte progressivement son modèle économique pour concilier croissance et réduction des impacts environnementaux.

Nous créons uniquement ce dont nos clients ont réellement besoin et poursuivons une fabrication en cherchant à réduire notre impact environnemental à toutes les étapes, de la production au transport et à la vente des vêtements. Parallèlement, nous mettons en place une chaîne d'approvisionnement qui respecte les droits humains et le bien-être animal, avec une attention portée à la traçabilité afin de permettre aux clients d'acheter nos produits en toute confiance.

Deux objectifs principaux sont définis pour les matières premières:

- 1. Les droits humains et le bien-être animal sont respectés:** exclusion du travail des enfants, du travail forcé et des pratiques abusives envers les animaux.-
- 2. Réduction de l'impact environnemental :** des matières premières utilisant moins de substances chimiques, prévenant la contamination des sols, tenant compte de la biodiversité et réduisant les émissions de gaz à effet de serre par rapport aux matières premières classiques\*

*\*En l'absence de norme unifiée pour les informations environnementales sur les matières premières, ces critères sont encadrés au cas par cas en se référant aux informations d'enregistrement Higg MSI, etc.*

Pour garantir ces objectifs, Fast Retailing a établi des lignes directrices (« *Raw Materials Procurement Guideline* » ou « *Lignes Directrices quant à l'Approvisionnement en Matières Premières* »), qui identifient les enjeux à traiter et les critères à respecter pour chaque matière. Ces lignes directrices précisent sept points à prendre en compte par les usines, les équipes de production et les autres services impliqués dans l'approvisionnement :

1. Le respect des droits humains
2. Le bien-être animal

3. La réduction des émissions de gaz à effet de serre
4. La réduction de la consommation d'eau
5. La réduction de l'utilisation de pesticides et d'engrais chimiques
6. La préservation de la biodiversité
7. La conservation des sols

Ces lignes directrices sont régulièrement mises à jour en fonction des évolutions internationales, des avancées scientifiques et des attentes sociétales.

## Approvisionnement en matières d'origine végétale

### Coton

Fast Retailing France définit le coton responsable comme un coton cultivé de manière à réduire l'utilisation d'eau, de pesticides et d'engrais chimiques pendant le processus de culture, en tenant compte de la préservation des sols et des écosystèmes, et en respectant les conditions de travail des agriculteurs. L'objectif est d'atteindre 100 % d'approvisionnement en coton responsable d'ici fin décembre 2025. Actuellement, nous définissons le coton responsable comme :

- Better Cotton (voir l'explication ci-dessous)

- Coton provenant des États-Unis ou d'Australie
- Coton recyclé\*\*
- Coton biologique\*\*\*
- Coton issu du commerce équitable
- Coton produit selon des pratiques agricoles régénératrices\*\*\*\*

\*\* Coton certifié par GRS (Global Recycled Standard) ou RCS (Recycled Claim Standard)

\*\*\* Coton certifié par GOTS (Global Organic Textile Standard) ou OCS (Organic Content Standard)

\*\*\*\* Coton certifié par un tiers comme ayant été produit selon des méthodes agricoles améliorant la santé des sols et réduisant l'impact environnemental, telles que l'agriculture sans labour et les cultures de couverture.

### **Better Cotton**

Fast Retailing est devenu membre affilié de Better Cotton (BC) en janvier 2018. BC est une organisation non gouvernementale dédiée à la production responsable de coton. Elle promeut de meilleures pratiques de culture, forme les agriculteurs à l'utilisation raisonnée de l'eau, des pesticides et autres produits chimiques agricoles, et fournit des conseils sur les droits des travailleurs. Les agriculteurs respectant les normes fixées par BC sont certifiés producteurs de Better Cotton.

### **Fibres cellulosiques artificielles (MMCF)**

Les fibres cellulosiques artificielles (MMCF), telles que la viscose/rayonne, le modal et le lyocell, sont des fibres recyclées obtenues par dissolution chimique de la pâte de bois pour la transformer en fibres. Lors de l'extraction des matières premières, des préoccupations existent concernant la déforestation, la perte d'habitat des espèces menacées, l'exploitation illégale des forêts, et les violations des droits des peuples autochtones.

Pour répondre à ces enjeux, Fast Retailing a publié « *Fast Retailing Responsible Product Policy: Wood-based and Forest derived Fabrics and Materials* » ou « *Politique de produit responsable : tissus et matériaux dérivés du bois et des forêts* » qui précise les mesures prises pour préserver les forêts anciennes et les écosystèmes menacés, la reconnaissance, le respect et la protection des droits humains et des communautés locales, ainsi que la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Par exemple, nous avons établi une liste de fabricants MMCF recommandés sur la base d'évaluations tierces (Canopy) et nous travaillons à exiger des fournisseurs qu'ils s'approvisionnent auprès de ces producteurs. De plus, nous passons progressivement à des matériaux à plus faibles émissions.

## Approvisionnement en matières d'origine animale

Fast Retailing France interdit l'approvisionnement en matières premières provenant d'animaux abattus uniquement pour la production de vêtements. Nous pensons que les animaux doivent toujours être élevés et traités conformément à des pratiques d'élevage éthiques, en respectant les **Cinq libertés du bien-être animal** à savoir :

- La liberté de ne pas souffrir de la faim et de la soif ;
- La liberté de ne pas subir d'inconfort ;
- La liberté de ne pas souffrir de douleur, de blessures ou de maladies ;
- La liberté d'exprimer un comportement naturel ;
- La liberté de ne pas éprouver de peur ni de détresse.

Sur la base de ces principes, nos lignes directrices pour l'approvisionnement en matières premières interdisent l'approvisionnement auprès de fermes qui ne respectent pas ces Cinq libertés, telles que celles pratiquant le plumage à vif ou le gavage. Nous privilégions également l'utilisation de matériaux recyclés et alternatifs afin de réduire notre impact environnemental, et nous nous engageons à respecter les règles suivantes :

- **Aucune utilisation de matières premières provenant d'animaux inscrits à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) et à la Liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN).**
- **Utilisation uniquement de sous-produits carnés d'animaux généralement acceptés pour la consommation humaine, en tenant compte des considérations culturelles et coutumières pour décider de leur usage.**
- **Aucune utilisation de cosmétiques testés sur les animaux ou contenant des ingrédients d'origine animale dans nos processus de production.**

### Laine mérinos

Fast Retailing France refuse de s'approvisionner en laine mérinos auprès de fournisseurs qui se procurent auprès de producteurs pratiquant le mulesing (Le mulesing consiste à retirer une partie de la peau périanale portant la laine de la brebis pour prévenir les infections parasitaires dans les plis cutanés).

## **Cachemire**

Le cachemire présente des risques non seulement en matière de bien-être animal, mais aussi pour la biodiversité, notamment en raison de l'extension des zones de pâturage et de la désertification des prairies. Fast Retailing France a élaboré une politique d'approvisionnement en cachemire qui impose le respect du bien-être animal et une gestion appropriée des pâturages. Nous nous approvisionnons uniquement auprès de fournisseurs ayant accepté cette politique, et nos équipes visitent régulièrement certains fournisseurs et fermes auprès desquels nous nous approvisionnons. Pour préserver la biodiversité, nous avons mené des analyses scientifiques des fermes fournisseurs avec une équipe externe d'experts. Ces études ont confirmé qu'aucune dégradation de la végétation n'a eu lieu au cours des 20 dernières années et que la biodiversité est maintenue. Nous continuerons à effectuer des contrôles réguliers pour garantir notre politique d'approvisionnement.

## **Duvet et plumes**

Fast Retailing France interdit l'approvisionnement en duvet ou plumes auprès de fermes pratiquant le plumage à vif ou le gavage. Toutes nos usines partenaires impliquées dans la production de nos articles en duvet sont certifiées **RDS (Responsible Down Standard)** depuis fin décembre 2019, et nous continuerons à soutenir cette norme.

À partir de la collection automne-hiver 2026, Fast Retailing France prévoit également d'utiliser du duvet recyclé\*\*.

*\*\* Duvet et plumes certifié par GRS (Global Recycled Standard) ou RCS (Recycled Claim Standard)*

## **Matériaux interdits**

Fast Retailing France interdit l'utilisation des matériaux suivants :

- Cuir/peau d'animaux exotiques (crocodile, alligator, serpent, lézard, autruche, kangourou, baleine, requin, etc.), faune sauvage, fœtus d'animaux
- Fourrure véritable
- Mohair (poils de chèvre angora), Angora (poils de lapin angora)
- Cornes / Os / Dents

## Approvisionnement en fibres synthétiques

Les fibres synthétiques telles que le polyester, le nylon, l'acrylique et le polyuréthane sont produites à partir de sous-produits pétroliers, et leur processus de fabrication nécessite une consommation énergétique élevée. Le groupe Fast Retailing prévoit de remplacer environ 50% de tous les matériaux utilisés, y compris les fibres synthétiques comme le polyester, par des matériaux à faibles émissions de gaz à effet de serre, notamment des matériaux recyclés, d'ici la fin de l'exercice d'août 2030.

En outre, ces matériaux issus du pétrole ne se décomposent pas dans l'environnement naturel, ce qui soulève des préoccupations concernant la pollution environnementale causée par la libération de microplastiques lors du lavage et en cas de mauvaise gestion des déchets. Fast Retailing France reconnaît l'impact des microplastiques sur l'environnement comme un enjeu majeur et travaille à en minimiser les effets.

---

**Pour plus de détails, consultez les liens associés :**

- ▶ [Response to Climate Change - Efforts in the Supply Chain](#)
- ▶ [Improved Waste Management and Resource Efficiencies](#)
- ▶ [Initiatives on Microplastics](#)

## Traçabilité

Fast Retailing France assure la traçabilité sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement. Nous avons mis en place un système pour surveiller les conditions de travail tout au long de la chaîne, et mieux suivre l'utilisation des matières premières dans le processus de production.

Nous y parvenons grâce à des méthodes d'approvisionnement améliorées et engagées qui couvrent les processus en amont, par des visites sur site effectuées par nos employés, ainsi que par des audits ou des certifications réalisés par des organismes tiers, etc.

COMPTOIR DES COTONNIERS et PRINCESSE TAM TAM, ont établi un système permettant de vérifier le respect des plans de chaîne d'approvisionnement pour chaque produit, y compris les matières premières, les filatures, les usines de matériaux et les usines de confection.

Depuis la saison printemps/été 2023, nous sommes en mesure de suivre l'ensemble du flux commercial de tous les produits, depuis le pays d'origine des matières premières jusqu'à l'usine de confection. De plus, nous avons introduit des audits réguliers de traçabilité pour les produits en coton. À partir de la collection automne/hiver 2024, nous étendons ces initiatives à **100 % des produits en cachemire** et réalisons des audits des usines de lavage et des filatures. Nous continuerons à développer des dispositifs

similaires pour les produits en laine et visons à les étendre à tous les produits et marques du groupe.

▶ [Enhancing Traceability and Production Partners List](#)

## **Redéfinition des matériaux responsables**

Fast Retailing France redéfinit le terme « matériaux responsables » afin de proposer des produits que les clients peuvent acheter en toute confiance. Nous établissons des critères pour les articles en fonction des caractéristiques des matériaux, telles que les émissions de gaz à effet de serre, la consommation d'eau, la biodiversité, les droits humains et le bien-être animal. Nous définissons comme « matériaux responsables » ceux qui répondent à ces critères en termes de qualité et de quantité, et identifions clairement les matériaux à utiliser dans nos produits.